

Transfert sécurisé de fichiers

DESCRIPTION DU SERVICE

Vous recherchez une solution robuste et sécuritaire pour l'échange de fichiers de toutes tailles et de tous types, selon différents protocoles et niveaux de sécurité? Vous souhaitez effectuer des transferts avec différentes entités, qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux ou de partenaires externes? C'est ce que vous offre le transfert sécurisé de fichiers du CSPQ.

Le service de transfert sécurisé de fichiers permet la gestion des échanges de fichiers entre processus ou entre personnes. Les échanges peuvent être automatisés (entre systèmes), interactifs (entre personnes et systèmes) ou humains (entre personnes).

Le niveau de complexité de l'échange est défini par les règles de routage requises pour organiser la transmission de fichiers entre l'émetteur et le récepteur. Lorsque le flux de communication nécessite un développement spécifique de règles et de procédures, le flux sera qualifié de complexe. Autrement, le flux est qualifié de simple. Selon les besoins, les échanges peuvent nécessiter ou non l'utilisation de technologies particulières de la part du client.

Ce que le service comprend

- Le soutien des principaux protocoles du marché
- Le chiffrement des communications
- Le chiffrement des fichiers entreposés en transit
- L'authentification des émetteurs et des récepteurs
- L'authentification des accès
- La surveillance des infrastructures
- L'exploitation et le maintien à jour des infrastructures
- La rétention des fichiers en attente de transmission pour une période de 35 jours par défaut. Cette limite peut être ajustée à la demande du client.

Fonctionnalités offertes pour les flux qualifiés de complexes :

- L'acheminement multiple (envoi simultané à plusieurs partenaires)
- La personnalisation des règles de courtage
- La confirmation au client du succès ou de l'échec de la livraison
- L'antivirus

Interventions sur demande

Une fois le service mis en place, les utilisateurs autorisés peuvent effectuer des demandes d'intervention par courriel à ti.information@cspq.gouv.qc.ca. Certaines demandes sont facturables (\$) :

- Ajout ou modification de flux d'échange (\$)
- Retrait de flux d'échange
- Ajout, modification ou retrait de privilèges d'accès
- Demande d'information technique¹ (\$)

Toute demande fait l'objet d'une analyse. Au besoin, le client sera redirigé vers le service [Développement de solutions technologiques](#)¹.

Ce que le service ne comprend pas

- La transformation du contenu des données
- La reprise manuelle de transfert de fichier

NIVEAUX DE SERVICE

Catégorie	Description	Niveau de service
Disponibilité	Rendre disponible le service de transfert sécurisé de fichiers	99 % annuel ^a
Délai	Ajouter ou modifier un flux simple	3 jours ouvrables dans 90 % des cas
	Retirer un flux simple	1 jour ouvrable dans 90 % des cas
	Ajouter, modifier ou retirer un flux complexe	Entente commune
	Ajouter, modifier ou retirer un privilège d'accès	3 jours ouvrables dans 90 % des cas

Conditions d'atteinte des niveaux de service

a. Excluant les périodes d'entretien, le mercredi de 5 h à 7 h et le dimanche de 6 h à 9 h

MODALITÉS DE PARTENARIAT

(Obligations générales et légales)

Le CSPQ s'assure du respect des engagements à l'entente de services partagés¹, dont les principaux sont:

1. Accès à l'information et protection de renseignements personnels et confidentiels
2. Sécurité de l'information
3. Droit de propriété et droits d'auteur
4. Conflits d'intérêts
5. Règlement des différends
6. Vérification
7. Sous-traitance
8. Etc.

Rôles et responsabilités

Le CSPQ s'assure de :

- Coordonner et réaliser les activités d'exploitation et de maintien pour fournir les infrastructures au client selon les niveaux de service établis.
- Déterminer et mettre en place les flux de communication requis en fonction des besoins des clients.
- Maintenir la performance, la capacité et la disponibilité des infrastructures.
- Gérer les acquisitions et les renouvellements des logiciels et des équipements.

De son côté, le client doit :

- Prendre action lorsqu'un fichier n'a pas été récupéré à l'intérieur de la durée de rétention convenue ou sur réception d'une confirmation d'échec d'un transfert.
- Rédiger la documentation opérationnelle de ses flux d'échanges et assurer le support auprès de ses utilisateurs.
- Réviser les accès des utilisateurs du service de façon régulière et désactiver les comptes qui ne sont plus requis.
- Assumer la responsabilité de toute action posée avec un code d'utilisateur qui lui est lié, jusqu'à ce qu'il informe le CSPQ de son utilisation non autorisée.
- Nommer un répondant technique et un répondant affaires au sein de son organisation.
- Fournir au CSPQ les particularités des données échangées.
- S'assurer de l'évolution technologique des logiciels sous sa responsabilité.

TARIFICATION

A. Frais d'installation²

Chaque demande d'installation est facturée en fonction du type de flux (simples ou complexes) :

- Flux simples : 1 000 \$ par flux.
- Flux complexes : L'analyse des besoins et la définition des flux complexes sont facturés au client selon le coût réel.

B. Frais récurrents

- Frais annuel de base : Le frais annuel de base pour l'utilisation du service est de 2 500 \$ par ministère et organisme.
- Frais d'utilisation logiciel : Frais pour l'utilisation des licences de la suite Synchrony d'Axway

	Synchrony Transfer (CFT)	Synchrony Gateway (GTW)	Synchrony Gateway - Option Secure Relay (XSR)	Synchrony Gateway - Option EDINT (AS2)
Tarif annuel³	286 \$	925 \$	925 \$	4 906 \$

- Frais pour l'utilisation du service : Les frais d'utilisation du service sont calculés selon la consommation en gigaoctet des données transférées.

Élément de tarification	Tarif
Coût d'utilisation du service	108 \$/Go transféré

C. Frais de retrait

- Retrait d'un flux : Aucun frais
- Retrait du service : Aucun frais

SOUTIEN À L'UTILISATION

Le soutien est assuré par le [Centre d'assistance aux utilisateurs \(CAU\)](#)⁴. Celui-ci traite les demandes de renseignements ou de soutien et les redirige selon leur nature. Il prend également en charge la gestion des incidents et des problèmes.

Les coordonnées du CAU sont :

- Incidents : 418 643-6758 | 1 855 643-6758
- Demandes de renseignements : ti.information@cspq.gouv.qc.ca
- Ouverture du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h

POUR OBTENIR CE SERVICE OU POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Tout organisme public qui désire obtenir ce service et qui n'est pas déjà client du CSPQ est invité à contacter le développement des affaires :

- Téléphone : 418 644-1500, poste 2415
- Courriel : edep.vpsi@cspq.gouv.qc.ca

Les clients qui obtiennent déjà des services en TI du CSPQ peuvent contacter leur conseiller en accédant au lien suivant: [Trouver son conseiller](#)⁴.

RÉFÉRENCES

1. Toute question technique nécessitant une intervention d'une ressource pour répondre à la demande
2. Le besoin d'utiliser ou non un logiciel de la suite Synchrony d'Axway est déterminé lors de la conception des flux de communication, selon les besoins du client.
3. Coût d'une licence incluant le contrat d'entretien, si la solution requiert une licence.

SERVICES CONNEXES

- Plateforme applicative sur ordinateur central
- Exploitation et maintien de solutions d'infrastructures
- Développement de solutions technologiques

Dernière mise à jour : 10 juin 2019

DOCUMENTATION



INFORMATION GÉNÉRALE

Ligne CSPQ

418 644-CSPQ (2777)

1 855 644-CSPQ (2777)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2020